



Mairie de RÉMINIAC

3, Route du Moulin

56140 RÉMINIAC

☎ 02.97.93.22.83

@ mairie.reminiac@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JANVIER 2024

PRÉSENTS : M MARTIN Michel, M OUVRARD Édouard, Mme ROBERT Séverine, Mme FRADIN Joëlle, Mme BENOIT Jessica, Mme MAUDIEU Nadège

POUVOIRS : M BOCQUET Philippe (pouvoir à M MARTIN Michel), Mme LODA Florence (pour à Mme FRADIN Joëlle), M BROUXEL Maurice (pouvoir à Mme BENOIT Jessica)

Secrétaire de séance : Mme MAUDIEU Nadège

Début de la séance : 14H30.

- 1- Désignation du secrétaire de séance : Mme MAUDIEU Nadège
- 2- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal qui a eu lieu le 5 décembre 2023.
- 3- M Le Maire informe les membres du conseil de la fin des travaux et l'installation de la machine à pain. Il porte à leur connaissance la facture de l'électricien.

4- Maison de la santé :

M Le Maire informe et explique aux membres du conseil municipal la nouvelle proposition financière du cabinet d'architecte de Mme Perello, plans à l'appui. Le montant de cette proposition a triplé en comparaison avec sa première proposition datant de juin 2023.

Plusieurs possibilités :

- 1 : refus ou acceptation de la proposition de Mme Perello.
- 2 : contacter à nouveau le CAUE pour une nouvelle proposition complète du projet.
- 3 : démolition de la maison pour construction d'un nouveau bâtiment sans logement.
- 4 : abandon du projet.

M Le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils acceptent la nouvelle proposition financière de Mme Perello. Vote contre à l'unanimité du conseil municipal.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité de prendre à nouveau conseil auprès du CAUE, afin d'avoir leur analyse sur la proposition de Mme Perello.

5- Création d'un emploi permanent :

M Le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de recruter une personne sur un poste d'agent polyvalent. L'agent secondera l'agent en poste sur le temps cantine 12h/14h et assurera les missions du service technique en binôme avec l'agent titulaire. Cela permettra également une continuité de service pendant les périodes de congé. M Le Maire porte à leur connaissance la simulation du bulletin de paie, faite le CDG sur un poste à 35 heures.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité la création d'un emploi permanent à 32 heures, en catégorie C, ouvert aux contractuels, indice de rémunération 365 à compter de mi-avril.

6- M Le Maire informe les membres du conseil de l'avis favorable du C.S.T (Comité Social Territorial) du CDG concernant l'augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un poste d'adjoint administratif.



Mairie de RÉMINIAC

3, Route du Moulin

56140 RÉMINIAC

☎ 02.97.93.22.83

@ mairie.reminiac@wanadoo.fr

Par conséquent, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité cette augmentation et la délibération portant suppression du poste à 28 H et création du poste à 35 H.

7- M Le Maire informe les membres du conseil qu'il faut faire un curage de fossés sur plusieurs lieux de la commune. Il leur présente un devis d'une société de Carentoir. Montant 6698.40 TTC. Certains membres du conseil demandent si d'autres devis ont été faits. M Le Maire répond que c'est le seul en sa possession malgré plusieurs demandes. M Le Maire les informe également qu'il peut solliciter le département pour une subvention PST de 35 %. Les membres du conseil votent à l'unanimité le devis et la demande de subvention.

8- Informations/questions diverses

Fermeture de la fourrière de Porcaro. Le contrat court jusqu'en juin 2024 inclus. Il faudra se renseigner pour prendre une autre fourrière.

M Le Maire informe les membres du conseil municipal que tout le terrain autour du domicile partagé appartient à la commune donc le service technique doit l'entretenir et les coûts devront être assumés par le budget général puisque le budget CCAS n'existe plus depuis la dissolution du CCAS le 31/12/2023.

M Le Maire lève la séance à 15 heures 56.